

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2021-36

Nomenclature : 4.2 - personnels contractuels

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 14 septembre 2021

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Corinne MICHOT, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Emmanuel DUFOUR, Frédéric FICHET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- MM. Sébastien COUETTE, Laurent FEBVAY, Jean-François GONDELLIER, Jacquy GOUBET.

Pouvoirs :

- M. Sébastien COUETTE à M. Emmanuel DUFOUR ;
- M. Laurent FEBVAY à Mme Catherine PAGEAUX ;
- M. Jean-François GONDELLIER à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jacquy GOUBET à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

MODIFICATION N° 2-2021 DU TABLEAU DES EMPLOIS - CRÉATIONS DE POSTES AU TITRE DES EMPLOIS NON PERMANENTS

AU TITRE DES EMPLOIS NON TITULAIRES NON PERMANENTS : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 1 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « administration générale - personnel » réunie le 14 septembre 2021,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Au titre des accroissements temporaires d'activité :

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'il convient de répondre à des besoins temporaires afin de renforcer le rôle périscolaire - extra-scolaire sur des fonctions d'animation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

AU TITRE DE LA CRÉATION DE POSTES POUR EMPLOIS NON TITULAIRES NON PERMANENS

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au pôle périscolaire - extra-scolaire, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs en application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 précitée,
- ⇒ de créer, à ce titre pour exercer les fonctions d'agent d'animation auprès des enfants :
 - trois emplois non titulaires non permanents à temps complet à compter du 21 septembre 2021 dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C,
 - un emploi non titulaire non permanent à temps non complet 32/35^e à compter du 21 septembre 2021 dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C,
 - un emploi non titulaire non permanent à temps non complet 22/35^e à compter du 21 septembre 2021 dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C,
 - un emploi non titulaire non permanent à temps non complet 18/35^e à compter du 21 septembre 2021 dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C,
- ⇒ de modifier le tableau des emplois comme suit :

NON TITULAIRES NON PERMANENTS						
Grades	Temps de travail	Situation actuelle	Modification proposée	Date de la modification	Situation finale	Postes pourvus
Pour accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs)						
Adjoint territorial d'animation (centre social)	35,00	0	+ 3	21 septembre 2021	5	5
Adjoint territorial d'animation (centre social)	32,00	0	+ 1	21 septembre 2021	1	1
Adjoint territorial d'animation (centre social)	22,00	0	+ 1	21 septembre 2021	1	1
Adjoint territorial d'animation (centre social)	18,00	0	+ 1	21 septembre 2021	1	1

- ⇒ de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général,
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 21 septembre 2021

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20210923-DELIB2021-36-DE
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 23/09/2021
délibération n° 2021-36 - page 2 sur 2

TABEAU DES EMPLOIS

TITULAIRES						
GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	SITUATION ACTUELLE	MODIFICATION PROPOSEE	DATE DE LA MODIFICATION	SITUATION FINALE	POSTES POURVUS
A- FILIERE ADMINISTRATIVE						
CATEGORIE A						
Poste fonctionnel de DGS	35,00	1			1	1
Attaché territorial	35,00	2			2	1
CATEGORIE B						
Rédacteur territorial principal 1° classe	35,00	1			1	1
Rédacteur territorial principal 2 °classe	35,00	2			2	2
Rédacteur territorial	35,00	1			2	2
CATEGORIE C						
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	35,00	2			2	2
Adjoint administratif territorial principal 2° classe	35,00	3			3	3
Adjoint administratif territorial principal 2° classe	19,50	1			1	1
Adjoint administratif territorial	35,00	7			7	5
Adjoint administratif territorial	20,00	1			1	1
SOUS TOTAL		21	0		22	19
B- FILIERE TECHNIQUE						
CATEGORIE B						
Technicien principal 1° classe	35,00	1			1	1
Technicien principal 2° classe	35,00	1			1	1
CATEGORIE C						
Agent de maîtrise principal	35,00	1			1	1
Agent de maîtrise	35,00	1			1	1
Adjoint technique territorial principal 1° classe	35,00	4			4	3
Adjoint technique territorial principal 2° classe	35,00	10			10	9
Adjoint technique territorial	35,00	6			6	5
Adjoint technique territorial	33,50	1			1	1
Adjoint technique territorial	32,50	1			1	1
Adjoint technique territorial	30,00	1			1	1
Adjoint technique territorial	25,00	2			2	2
Adjoint technique territorial	22,00	1			1	1
Adjoint technique territorial	13,50	1			1	1
SOUS TOTAL		31	0		31	28

Accusé de réception en préfecture
 021-212103907-20210923-DELIB2021-36-DE
 Date de télétransmission : 23/09/2021
 Date de réception préfecture : 23/09/2021

C- FILIERE CULTURELLE									
CATEGORIE C									
Adjoint du patrimoine territorial principal 1ère classe		35,00	1			1		1	1
Adjoint du patrimoine territorial principal 2°classe		35,00	3			3		3	3
Adjoint du patrimoine territorial principal 2°classe		30,00	1			1		1	1
Adjoint du patrimoine territorial		35,00	2			2		2	2
SOUS TOTAL			7	0		7		7	7
D- FILIERE ANIMATION									
CATEGORIE B									
Animateur principal de 2ème classe		35,00	1			1		1	1
Animateur		35,00	3			3		3	3
CATEGORIE C									
Adjoint d'animation territorial principal 2°classe		35,00	1	1		2		1	1
Adjoint d'animation territorial		35,00	11			13		10	10
Adjoint d'animation territorial		33,50	1			1		1	1
Adjoint d'animation territorial		25,00	1			1		1	1
SOUS TOTAL			17	1		20		16	16
E- FILIERE MEDICO SOCIAL									
CATEGORIE A									
Assistant socio-educatif 1°classe		35,00	1			1		1	1
Assistant socio-educatif 2°classe		35,00	1			1		1	1
CATEGORIE C									
Auxiliaire de puériculture principal 1°classe		35,00	1			2		2	2
Auxiliaire de puériculture		35,00	1			1		1	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2°classe		35,00	2			2		2	2
SOUS TOTAL			6	0		7		7	7
F- FILIERE SECURITE									
CATEGORIE C									
Brigadier chef principal		35,00	2			2		2	2
Gardien brigadier		35,00	2			2		2	2
SOUS TOTAL			4	0		4		4	4
TOTAL GENERAL			86	1		91		81	81

NON TITULAIRES PERMANENTS						
GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	SITUATION ACTUELLE	MODIFICATION PROPOSEE	DATE DE LA MODIFICATION	SITUATION FINALE	POSTES POURVUS
STATUT SPECIFIQUE						
FILIERE SOCIALE ET MEDICO SOCIAL						
Assistantes Maternelles	45,00	3			3	3
	SOUS TOTAL	3	0		3	3
STATUT DROIT PRIVE						
APPRENTI						
Police Municipal	35,00	1			1	1
Espaces verts	35,00	1			1	1
Petite enfance	35,00	1			1	0
	SOUS TOTAL	3	0		3	2
STATUT DROIT PUBLIC						
FILIERE CULTURELLE						
CATEGORIE A						
Bibliothécaire (CDI)	35,00	1			1	1
	SOUS TOTAL	1	0		1	1
TOTAL GENERAL		7	0		7	6

NON TITULAIRES NON PERMANENTS						
GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	SITUATION ACTUELLE	MODIFICATION PROPOSEE	DATE DE LA MODIFICATION	SITUATION FINALE	POSTES POURVUS
Pour accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs) CM 27 janvier 2020						
Grade de référence						
Adjoint technique territorial (Pôle technique)	35,00	1			1	1
Adjoint technique territorial (Espaces verts)	35,00	1			1	1
Adjoint technique territorial (Pôle technique)	33,00	1			1	0
Adjoint technique territorial (Pôle technique)	14,00	1			1	0
SOUS TOTAL		4	0		4	2
Pour accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs) CM 01 février 2021						
Grade de référence						
Adjoint territorial d'animation (centre social)	35,00	0			2	2
Pour accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs) CM 20 septembre 2021						
Grade de référence						
Adjoint territorial d'animation (centre social)	35,00		3	21-sept-21	3	3
Adjoint territorial d'animation (centre social)	32,00	0	1	21-sept-21	1	1
Adjoint territorial d'animation (centre social)	22,00	0	1	21-sept-21	1	1
Adjoint territorial d'animation (centre social)	18,00	0	1	21-sept-21	1	1
SOUS TOTAL		0	6		6	6
Pour accroissement saisonnier d'activité (6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs) CM 01 février 2021						
Grade de référence						
Adjoint territorial d'animation (centre social)	35,00	0	17		17	0
SOUS TOTAL		0	17		17	0
TOTAL GENERAL		0	23		23	6